



# Saumur. Revalorisation des aides à domicile : le secteur privé divisé

**Franck DE BRITO**

Saumur. Revalorisation des aides à domicile : le secteur privé divisé Depuis le 1er octobre 2021, la hausse historique des salaires des aides à domicile concerne le secteur associatif. Les entreprises privées sont partagées entre colère et résignation.

La revalorisation des salaires des aides à domicile du secteur associatif depuis le 1er octobre provoque des remous chez les acteurs privés. Pour l'heure, seule l'agence l'Age d'Or à Cholet a déjà annoncé augmenter ses salariés de 13 à 20 % d'ici au 1er janvier 2022 (N. D. L. R. : lire notre édition du 9 octobre).

Un coup de pub, dénonce Sylvie Garrel, directrice générale d'Au Sablier Services qui dispose d'une agence à Saumur. Cette dernière, également déléguée régionale de la Fédération des services à la personne et de proximité, ne mâche pas ses mots à l'égard de ses confrères : ce sont des francs-tireurs alors qu'on devrait se serrer les coudes.

« Quoi qu'il en coûte »

Pour elle, une augmentation des salaires n'est pas à l'ordre du jour, car réglementairement, on n'a pas le droit. La mise en place d'un tarif socle à 22 € (au lieu de 21 € aujourd'hui) en janvier prochain, ajouté à un forfait qualité à 3 € (en projet) pourrait cependant faire bouger les lignes. Les prix sont encadrés en France. On ne peut pas augmenter nos tarifs donc on est dans un tunnel, regrette Didier Chateau, PDG de la Générale des services qui compte moins de 50 salariés à Saumur. Ce dernier réfléchit à la mise en place d'un treizième mois et de tickets-restaurants. On prend l'engagement d'augmenter nos salariés quoi qu'il en coûte, annonce-t-il. On n'a pas le choix.

Depuis le 1er octobre, les salariés des associations d'aide à domicile connaissent une hausse de 13 à 15 % de leur salaire.

Archives CO – Josselin CLAIR ■